



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU HAUT-ALLIER MARGERIDE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28
Pouvoirs : 3

Date convocation : 21/04/2026
Affichage : 21/04/2026

Séance du **29 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six et le 29 avril à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Marc OZIOL, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Pascal DELMAS, Claude SOLIGNAC, Florence VIGNAL, Yannick FABRE, Catherine ROCHEBLAVE, Philippe PIN, Jean-François COLLANGE, Quentin BOYER, Guylène BLAES, Jean-Marc BOURRET, Bénédicte VARVAT, Marc OZIOL, Catou SERRE, Olivier ALLE, Henry PROUHEZE, Gérard VIALA, Jean-Marie BOSCUS, Annie MAUREL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Sylvain BRUSA, Alain LYON, Thierry LAFONT, Nathalie CONZE.

Absents excusés : Johanne TRIOULIER, Delphine PEYRET, Magali ROUX, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL, Delphine PEYRET, à Jean-François COLLANGE, Guy MAYRAND à Philippe PIN.

Secrétaire de séance : Bénédicte VARVAT.

Objet : DESIGNATION DE LA CCHAM AUPRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE EAU POTABLE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2221-1 et suivants relatifs aux régies ;

Vu les statuts de la communauté de communes du Haut-Allier Margeride ;

Vu la délibération n° 2025-063 du 20 novembre 2025 relative à la création de la régie « eau potable » ;

Vu les statuts de ladite régie, notamment les dispositions relatives à la composition du conseil d'exploitation ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des membres du conseil d'exploitation de la régie « Eau potable » conformément aux dispositions réglementaires et statutaires ;

Après en avoir délibéré, le conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

DESIGNE pour représenter la Communauté de Communes au sein du Conseil d'exploitation de la régie "Eau potable" :

- Marc OZIOL, Président de la CCHAM
- Alain GAILLARD, Vice-Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement
- Anne-Marie PIJEAU, Conseillère communautaire et Maire d'Auroux
- Claude SOLIGNAC, Conseiller communautaire et Maire de Bel Air Val d'Ance
- Catherine ROCHEBLAVE, Conseillère communautaire et Maire de Chastanier
- Philippe PIN, Conseiller communautaire et Maire du Cheylard l'Evêque
- Jean-François COLLANGE, Conseiller communautaire et Maire de Langogne
- Jean-Marie BOSCUS, Conseiller communautaire et Maire de Luc

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

ID : 048-200006930-20260429-2026_062-DE



- Jean-Louis BRUN, Conseiller communautaire
- Sylvain BRUSA, Conseiller communautaire et
- Thierry LAFONT, Conseiller communautaire
- Guy MAYRAND, Conseiller communautaire et Maire de St-Flour de Mercoire

FIXE la durée de cette représentation à la durée du mandat, sauf dispositions particulières prévues par les statuts de la régie.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

Le Secrétaire de séance

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut-Allier Margeride
Le Président.

Marc OZIOL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.